



ADDITIF N° 02

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO/C-MFOU/CIPM-PCCM/2024 DU 15/01/24 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTURE ET/OU BET EN VU DU CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT-QUATRE (24) LOGEMENTS DE TYPE T3 DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

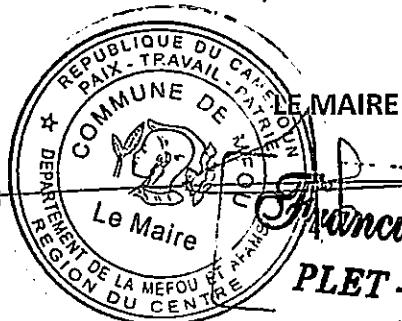
AU LIEU DE	LIRE
<p>Avis d'appel d'offres</p> <p>14-Ouverture des plis L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 18/02/24 à 15 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Programme de Construction des Cités Municipales (PCCM) au siège du FEICOM à MIMBOMAN YAOUNDE (ancien site).</p> <p>15-CRITERES D'EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> a- CRITERES ELIMINATOIRES <ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission <p>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)</p> <p>Article 6 : Textes généraux applicables</p> <p>2. La loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023</p> <p>16. Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics</p> <p>18. Circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et Etablissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2023 ;</p> <p>Article 21 : Décompte général et définitif</p> <p>21.1. Indiquer le délai dont dispose le Chef de service ou l'ingénieur pour établir le décompte général et définitif au prestataire.</p> <p>L'Ingénieur du marché dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le prestataire, le Chef de service et l'Autorité Contractante. Ce décompte comprend :</p>	<p>Avis d'appel d'offres</p> <p>14-Ouverture des plis L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 19/02/24 à 15 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Programme de Construction des Cités Municipales (PCCM) au siège du FEICOM à MIMBOMAN YAOUNDE (ancien site).</p> <p>15- EVALUATION DES OFFRES</p> <p>15-CRITERES D'EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> a- CRITERES ELIMINATOIRES <ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission ou sa non-conformité <p>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)</p> <p>2. La Loi N°2023/019 DU 19 Décembre 2023 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;</p> <p>18. La Circulaire' N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivit et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités Publiques pour l'exercice 2024.</p> <p>21.2. La transmission de tout décompte à l'organisme payeur sera subordonnée au visa préalable de l'autorité en charge des Marchés publics de Mefou et Afamba, après avis de la Brigade de contrôle de l'exécution des marchés. Pour cela, une copie du décompte provisoire, chaque copie du constat des travaux et de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise sur le site des travaux.</p>

- Le décompte final ;
- L'acompte pour solde ;
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le prestataire, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

21.2. Indiquer le délai dont dispose le prestataire pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature

MFOU, le..... 15.FEV.2024.....



Francis Ngoumou
PLET - TQG / HE